

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-262

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2022-257 du 09-11-2022

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise Franck FER Déconstruction 16, rue de Montaigne 62670 MAZINGARBE  
afin de garantir le bon déroulement des travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville 47, Place du Général  
de Gaulle,

### ARR E T E :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des emplacements situés face à l'hôtel de  
Ville 47, Place du Général de Gaulle ainsi que sur ceux situés le long du Monuments, y compris la place  
PMR, **et ce, du 21 novembre au 23 décembre 2022 inclus (voir plan ci-joint).**

**Un accès sera laissé le long du monument au Morts pour la sortie des véhicules de la ruelle.  
L'entreprise Franck FER est autorisée à poser des bennes sur ces emplacements.**

**ARTICLE 2 :** L'entreprise Franck FER devra mettre en place une signalisation réglementaire afin de  
prévenir les usagers de la place du Général de Gaulle.

**ARTICLE 3 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent  
arrêté.

**ARTICLE 4:** Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Franck FER et transmis à la Gendarmerie de  
WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 14 novembre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 14/11/2022  
Le Maire,  
Frédéric DEVOS

